

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 4 octobre 2011

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 26 et 27 septembre 2011

2011 DJS 187 Subvention (240.000 euros) avec convention à PUC Rugby (13e).

M. Jean VUILLERMOZ, rapporteur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération, en date du 13 septembre 2011 par lequel M. le Maire de Paris lui propose l'attribution d'une subvention à l'association Paris Université Club Rugby (13e) ;

Sur le rapport présenté par M. Jean VUILLERMOZ, au nom de la 7e Commission,

Délibère :

Article 1 : M. le Maire de Paris est autorisé à signer la convention, dont le texte est joint à la présente délibération, avec l'association Paris Université Club Rugby, 17, avenue Pierre de Coubertin (13e) pour l'attribution d'une subvention de fonctionnement.

Article 2 : Une subvention d'un montant de 240.000 euros est attribuée à l'association Paris Université Club Rugby (X00947/2011_05175), au titre de ses activités sportives pour la saison sportive 2011-2012.

Article 3 : La dépense correspondante sera imputée au chapitre 65, nature 6574, rubrique 40, ligne VF88002, mission 521 des budgets de fonctionnement de la Ville de Paris de 2011 et 2012 et suivants, sous réserve de la décision de financement.